



Compte rendu de la réunion du 19 Septembre 2011 à Aix en Provence

Sont présents : F.Moya, M. Durand, F.Rivera, M.Payan, F.David, S. Toussaint, D. Boxberger, D. Legoy, X. Noel, S. Barthélémy, D. Spilmann, N. Guyon, G. Nicolas, JC.Savournin, C. Jean

Sont invités : J. Dulçy, J. Guyon, E. Dicostanzo, F. de la Burgade, G. Nicolas

Sont excusés : MJ. Joubert, M. Delprat, B. Berthelot

Sont absents : J. Ferton

Jean Claude SAVOURNIN ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Les points de l'ordre du jour peuvent être abordés.

1. Point sur la situation financière du CRE

Nous pouvons constater au niveau des dépenses et notamment de la redistribution directe :
Le prévisionnel a été respecté dans l'ensemble. Quelques points dépassent les estimations.

- La participation aux instances départementales et régionales. Ce qui s'explique par l'augmentation des licences supérieures aux estimations.
- L'offre aux clubs. Il a été budgété 12 240€, et 18 473€ ont été versés aux fournisseurs. Ce montant inclus la participation des clubs qui se retrouve en recettes.
En fait le CRE a déboursé pour cette action 5 683€.
- Les 8 792€ de régularisation pour l'UE PACA qui n'avait pas été budgétée.

Au niveau du fonctionnement, les montants pour les charges de copropriété, la maintenance du chronomètre, les cotisations diverses et le salaire chargé, sont plus importants que prévus.

En ce qui concerne le salaire il s'agit des indemnités de départ ainsi que le retard de congés payés, d'Olivier CHAPUIS.

Au niveau des recettes, nous pouvons assurer des sources financières habituelles. A ce jour, nous observons donc un résultat positif.

2. Point sur la situation financière des commissions

DEPENSES COMMISSIONS 2010-2011

Commissions	Budgets 2010-2011	Dépenses 2010-2011
Formation	12 500,00 €	8 588,23 €
Dressage	8 000,00 €	5 421,76 €
CSO	11 000,00 €	6 929,83 €
CCE	11 000,00 €	7 315,41 €
TREC	8 246,00 €	2 608,40 €
Attelage	3 125,00 €	1 782,95 €
Horse ball	1 500,00 €	1 500,00 €
Endurance	4 900,00 €	4 679,01 €
Pony games	3 500,00 €	157,87 €
Voltige	6 000,00 €	6 000,00 €
Equitation adaptée	3 955,00 €	1 503,44 €
Hunter	2 650,00 €	701,66 €
Western	2 700,00 €	2 700,00 €
TOTAL	79 076,00 €	49 888,56 €

La différence entre le prévisionnel et le réalisé pour la commission Formation s'explique par l'annulation suite aux conditions climatiques du stage enseignants en complet.

Pour les commissions Hunter et Attelage, cela s'explique par la démission de leur Président, qui a engendré quelques problèmes de fonctionnement.

3. Part de la subvention CNDS à reverser au CRTE

Une seule demande regroupant CRE et CRTE, a été faite au CDNS.

Le CNDS a donc fait une enveloppe globale au CRE de 22 000€.

Le Conseil d'Administration a donc décidé à l'unanimité que la répartition se ferait en fonction du nombre de licence, comme c'est le cas pour le reversement de la FFE.

Cette répartition de l'enveloppe du CNDS représente :

- CRE : 18 880€
- CRTE : 3 120€

4. Présidents de commissions

Monsieur BOXBERGER pour des raisons personnelles, ne souhaite plus présider la commission attelage, mais en fera toujours parti.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Nicolas BENZ pour le remplacer.

Monsieur BENZ réunira les membres de cette commission prochainement.

Après la démission de Monsieur BEMBO, à la présidence de la commission Hunter. Le Conseil d'Administration étudie plusieurs solutions.

5. Frais kilométriques des juges

Les juges sont des bénévoles qui mettent à disposition du CRE, des organisateurs et des cavaliers, leur temps. Etant donné l'augmentation du prix de l'essence, le Conseil d'Administration a donc décidé de passer les frais kilométriques de 0.30€ à 0.40€ du KM.

Il a également été décidé que chaque note de frais sera vérifiée grâce au site Mappy.

Les notes de frais pour les juges se trouvent désormais sur le site du CRE.

6. Union équestre PACA

Le budget de l'UE PACA, a été versé pour 2008-2009 et 2009-2010. Il a été redistribué aux organisateurs de compétitions en fonction de critères définis par les commissions de disciplines.

Pour 2010-2011, il sera fait la même répartition. En revanche, pour le CSO, CCE, Dressage et Endurance, sera déduit les dépenses liées au Grand Régional.

7. Aide aux clubs

Grâce à l'UE PACA, qui a pu obtenir pour cette année une subvention spéciale pour le Handicap et la Sécurité. L'aide aux clubs, s'est faite en commun avec le CRE Côté d'Azur.

Le fonctionnement a un peu différencié des autres années. En effet chaque club désireux d'obtenir du matériel a dû contribuer au règlement de la facture.

Cette façon de procéder sera reconduite pour les prochaines opérations.

8. Grand Régional

Le Grand Régional, sera reconduit les prochaines années. Il est financé par l'UE PACA.

Il permet d'inciter les cavaliers à participer aux épreuves Grand Prix.

Quelques précisions devront pourtant être apportées aux cahiers des charges.

Les règles communes aux quatre disciplines concernées sont la participation d'un cavalier à minimum deux étapes pour avoir accès au classement final.

Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou change de chevaux dans la même catégorie. Seul le meilleur résultat sera pris en compte pour le classement du Grand Régional.

Le cavalier devra lui-même être présent à la remise des prix du classement final pour obtenir les récompenses.

9. Questions diverses

- L'annuaire du CRE

La société qui fabrique l'annuaire a mis en avant le problème pour trouver des annonceurs cette année liée certainement à la crise économique. Beaucoup de grosses entreprises se limitent à leur communication nationale.

Etant donné le nombre d'annuaires restant, il a été décidé que chaque CDE se verrait obtenir plusieurs cartons afin que les clubs puissent avoir plusieurs annuaires pour leurs cavaliers.

Il faudra peut-être limiter le nombre d'annuaires à fabriquer en fonction des devis de Concept d'Images.

D'autre part l'idée d'obtenir des devis pour les prochaines est émise.

Enfin certaines informations présentes dans l'annuaire devront être mises à jour, comme les acteurs Jeunesse et Sport. Les CDE feront passer au CRE ces modifications.

- Nombre de concours en CSO.

Vu le nombre croissant de concours et la baisse du nombre d'engagés. Le Président de la commission CSO, émet comme solution de limiter le nombre de concours par organisateurs.

Il semble qu'au niveau juridique, le CRE n'a pas le pouvoir de mettre en pratique cette proposition.

Il n'y a plus de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé, la réunion est levée.

Le Président

JC. Savournin

La secrétaire générale

F.Moya